



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **6 février 2024, à 19h**, à la salle du Conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur Yvon Carle, maire préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 1, Mme Chantale Komlosy,	Siège # 2 M. Marc Bédard, Absent
Siège #3, M. François-Michel Bonneau-Leclerc,	Siège # 4 Mme Sylvie Salois, Absente
Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel	Siège # 6 Mme Lucie Crête,

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2024-02-28) 10. OPPOSITION DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD À REJOINDRE LA CIRCONSCRIPTION PROVINCIALE DE NICOLET-BÉCANCOUR.

CONSIDÉRANT QUE nous avons appris dans le journal la Nouvelle Union qu'il pourrait y avoir des changements dans le redécoupage des circonscriptions provinciales et qu'il est proposé de greffer notre municipalité de Saint-Louis-de-Blandford à la circonscription de Nicolet-Béancour;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est fondatrice de la MRC d'Arthabaska et que nous soulignerons notre 200^e anniversaire en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet Filière Batterie à Béancour augmentera considérablement le nombre d'habitants de plusieurs milliers de personnes dans la région de la MRC Nicolet- Béancour et que par conséquent le nombre d'électeurs dans cette circonscription sera considérablement affecté;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité fait principalement affaire avec la MRC d'Arthabaska en lui déléguant entre autres son service d'évaluation foncière et en travaillant étroitement avec des chargés de projets de la MRC d'Arthabaska pour son développement économique, social et touristique ainsi que la gestion de ses cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a entamé des dossiers avec notre député monsieur Éric Lefebvre et que nous souhaitons poursuivre ceux-ci avec lui;

CONSIDÉRANT QU'après consultation, nos élus mentionnent que les citoyens préfèrent avoir accès au bureau du député Éric Lefebvre de la circonscription d'Arthabaska à Victoriaville et non à Nicolet-Béancour pour répondre à différents besoins puisque ceux-ci vont principalement à Victoriaville pour faire leurs achats et aussi recevoir des services de santé;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est touristique et qu'elle est la capitale mondiale de la Canneberge et que celle-ci est déjà bien implantée avec la MRC d'Arthabaska ainsi que les divers organismes de notre région;

CONSIDÉRANT QUE les enfants de notre municipalité sont scolarisés dans la commission scolaire des Bois-Francs dans Arthabaska;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de madame Lucie Crête **appuyé** par madame Chantal Komlosy **et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE Le conseil de Saint-Louis-de-Blandford demande au député d'Arthabaska monsieur Éric Lefebvre, d'intervenir en notre faveur en déposant pour nous notre résolution ainsi que notre mémoire et la lettre d'appui du préfet de la MRC d'Arthabaska, ci-joints en annexe, pour garder notre municipalité dans sa circonscription d'Arthabaska et ainsi garder nos liens de proximités;

QUE Le conseil de Saint-Louis-de-Blandford s'engage à souligner fièrement lors de son 200^e anniversaire en 2025 la fondation de la MRC Arthabaska de la circonscription Arthabaska-Érable.

QUE notre directrice générale dépose pour notre conseil au Directeur général des élections (DGE) tous les documents;

ADOPTÉE à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, DONNÉ À SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD
CE 7^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Lisa Lee Farman, Directrice générale, greffière-trésorière

N.B Le texte de la présente résolution est sujet à l'adoption du procès-verbal par les membres du conseil.